

Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffé municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

Récupération du verre usagé

En 2004 on a récolté en Suisse 303'977 tonnes de verre usagé, soit 41 kg par habitant. Grâce à la discipline des utilisateurs d'emballages en verre et au réseau de ramassage qui couvre tout le pays, ce ne sont pas moins de 95,6 % des emballages en verre qui ont été rapportés et recyclés. Ce résultat est un record mondial absolu qui place notre pays en tête du classement des nations du Vieux Continent.

Depuis de nombreuses années, la Commune du Mont met six containers à verre à disposition de ses habitants. Ils se trouvent aux endroits suivants: deux à la déchetterie de Manlout, un à la Clochette, un aux Planches, un au Grand-Mont et un au Châtaignier.

Que l'on jette les verres usagés dans les containers, il est très important de ne pas le faire n'importe comment. Le compartiment destiné au verre blanc est exclusivement réservé aux bouteilles et bocaux de cette couleur. Celui destiné au verre brun ne doit pas recevoir de verre d'une autre couleur. Quant au compartiment pour le verre vert, il peut aussi recevoir des bouteilles de couleur rouge, bleue ou indéfinissable entre le vert et le brun. Seul du verre trié par couleur peut être fondu et recyclé sans problème. Le recyclage du verre en verre neuf, permet une économie d'énergie de 25 % par rapport à la production à partir de matières premières telles que le sable quartzique, la soude, le calcaire, la dolomite, le feldspath, etc...

Le verre non trié, dans lequel toutes les couleurs sont mélangées, ne peut pas être recyclé sous forme de verre neuf. Il peut cependant être réutilisé de deux manières: la première comme matériau de construction sous forme de matières

isolantes et la seconde comme sable de verre pour remplir des fouilles. Ces deux formes de réutilisation ne sont pas intéressantes du point de vue économique, ni pour les communes qui ont opté pour cette solution car ces déchets de verre ne donnent pas droit à des indemnités de recyclage.

La société Vetrecycling verse des indemnités aux communes qui livrent du verre trié par couleur. Celles-ci leur permettent de couvrir une grande partie des frais de transport et de recyclage qu'elles doivent assumer.

En 2004, on a récolté au Mont 184 tonnes de verre usagé, trié par couleur. Cela a engendré pour la Commune, des charges brutes de **Fr. 23'700.-**. Elle a reçu pour **Fr. 21'400.-** de rétrocession de la part de Vetrecycling, ramenant de ce fait la charge nette à **Fr. 2'300.-**.

A part le tri par couleur, il faut aussi rappeler que les tasses, assiettes ou autres ustensiles en céramique et porcelaine, ne doivent pas être jetés dans les containers à verre. Il en va de même pour les ampoules électriques, les verres à boissons, les vitres et miroirs qui doivent être déposés dans les containers qui leur sont réservés. Enfin il ne faut pas oublier d'enlever les capsules vissées et les couvercles des bocaux mis dans les containers à verre. Il n'est toutefois pas nécessaire d'enlever les étiquettes en papier.

Elagage des plantations en bordure du domaine public

Il est rappelé aux propriétaires de haies et autres plantations situées en bordure de routes cantonales et communales, qu'ils doivent les tailler chaque année en respectant les distances fixées aux articles 8, 9 et 10 du Règlement du 19 janvier 1994 d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes. Les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public et les arbres doivent être taillés à un mètre en retrait du

domaine public à une hauteur de 2 mètres s'il y a un trottoir et de 5 mètres s'il n'y en a pas.

On a signalé à l'Administration communale que des habitants de villas laissent parfois des mauvaises herbes envahir leur jardin. Il est donc utile de rappeler que la destruction des plantes nuisibles est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément et qu'elle doit avoir lieu avant la formation des graines (art. 2 de l'arrêté du 11.06.1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture). Quant au Code rural du 8.12.1987 son article 14 à la teneur suivante: « Commet une infraction passible, sur plainte, de sentence municipale, celui dont le fond est laissé inculte et porte de ce fait préjudice au fond voisin ».

Tout dans la précipitation

On a pu lire récemment dans la presse, que le Conseil d'Etat a l'intention de transférer cinquante millions de francs de charges supplémentaires sur les communes, à partir du 1er janvier 2006. On sait également qu'à partir de l'an prochain, la péréquation horizontale, c'est-à-dire le prélèvement de certaines sommes auprès de communes considérées comme aisées, pour les transférer à d'autres dites peu favorisées sur le plan financier, se calculera sur d'autres bases que ces dernières années. Dans le courant du printemps, nous avons reçu du canton une première esquisse de la nouvelle péréquation horizontale. Selon ce projet, cela devrait augmenter nos charges de l'ordre de **Fr. 700'000.-** par an. Un deuxième projet nous a été adressé dans le courant de l'été. Selon celui-ci, Le Mont n'aurait plus une augmentation de charges de **Fr. 700'000.-**, mais une diminution de plus d'un demi million de francs par an. On nous a bien précisé qu'il s'agissait d'avant-projets et que la version définitive nous parviendrait dans le courant du mois de septembre.

Au moment où j'écris ces lignes, début septembre, la Municipalité prépare le budget 2006. Elle ne connaît toujours pas les paramètres selon lesquels se calculera la nouvelle péréquation horizontale, ni les incidences pour la Commune du nouveau transfert de charges du canton de cinquante millions de francs.

De son côté, ce même canton oblige les communes à déposer leur arrêté d'imposition 2006 au plus tard, pour le 11 novembre de cette année auprès des Préfectures.

Dans le même ordre d'idée, la nouvelle Constitution vaudoise est entrée en vigueur le 14 avril 2003. Elle prévoit notamment certaines dispositions relatives aux élections communales devant s'appliquer au printemps 2006. Ces dispositions nécessitaient que le Grand Conseil adapte la Loi sur les communes et celle sur l'exercice des droits politiques. Il a adopté ces modifications le 3 mai 2005. Elles ont été communiquées aux Municipalités par courrier du 12 mai. Par ce même courrier, on imposait aux autorités municipales de prendre toutes dispositions utiles au niveau de l'adaptation des règlements communaux pour le 30 septembre 2005 au plus tard. Lorsque l'on sait que durant les mois de juillet et août il est pratiquement impossible, en raison des vacances scolaires, de réunir le Conseil communal et aussi difficile de faire siéger des commissions ad hoc, on mesure combien le délai imposé aux communes est court.

A tout entreprendre au dernier moment, les Autorités cantonales placent celles des communes dans des

situations qui ne sont guère propices à la mise en place de solutions adéquates. A tout faire dans la précipitation il est très difficile de bien faire les choses.

*Daniel Grosclaude
Syndic*

Jumelage Samedan - Le Mont

Week-end officiel des 1^{er} et 2 octobre 2005

Ne soyez pas surpris si le premier week-end d'octobre, notre accent vaudois se mêle de romanche, un peu partout au Mont...! C'est le mélange de deux communes du même pays. Mais impossible de les confondre, des différences, il y en a: les paysages, le clocher de l'église, le bâtiment administratif, l'altitude, la langue, les costumes, les opinions, etc.. Deux personnalités, avec leurs qualités et leurs défauts, que les « politiciens » essaient parfois de faire passer pour des qualités! Mais les différences nous rapprochent et dans le fond, nous sommes sacrément pareils, avec les problèmes et les joies de ce pays, les commentaires sur le pas de porte et les « théories » dans les bistros, le plaisir des rencontres et des divertissements.

« Allegra » Samedan. Nous les accueillons simplement mais avec grand plaisir et bonne humeur et leur réservons des festivités bien vaudoises. Ils sont une cinquantaine à venir et seront pratiquement tous logés chez des habitants du Mont. Merci à toutes ces familles pour leur chaleureux accueil.

*Pour le comité du Jumelage,
Stéphane Allaz*

Reflets du Législatif

Réuni en séance au soir du lundi 27 juin écoulé, le Législatif communal a délibéré comme à l'accoutumée sous la présidence de M. Gérard Mojon et en présence de la Municipalité incorporée.

Rapport de gestion 2004

Après avoir pris connaissance du préavis municipal ainsi que du rapport de la Commission de gestion et passé en revue les postes liés à chaque dicastère, le Législatif accepte le rapport de la Municipalité sur la gestion 2004, tel que présenté et compte tenu des remarques faites dans le rapport de la commission précitée.

Comptes communaux de l'exercice 2004

Le résultat de l'année écoulée se présente comme suit:

| | |
|---------------------|-------------------|
| Revenus | Fr. 25'070'574.62 |
| Charges | Fr. 23'408'364.21 |
| Excédent de revenus | Fr. 1'662'210.41 |

Après examen du préavis présenté par la Municipalité et sur recommandation de la Commission des finances, le Conseil adopte les comptes de l'année 2004 et la répartition de l'excédent de recettes tels que présentés.

Règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune du Mont

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le droit de Cité vaudois, notre Commune se voit contrainte de remplacer son Règlement communal en la matière et d'adopter un règlement

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le dimanche de 10 h 30 à 11 h 30

Pour le vote par correspondance:

1. Vous affranchissez l'enveloppe et la postez de manière à ce qu'elle arrive à l'administration communale le vendredi avant les élections, à 12 h 30 au plus tard.
2. Vous passez n'importe quand, mais avant le dimanche des élections à 11 h 30 au plus tard, la glissez dans la boîte aux lettres de l'administration communale qui se trouve près de l'entrée du poste de Police du bâtiment communal.
3. Vous passez à l'administration communale du lundi au vendredi précédant les élections, de 08 h 00 à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 16 h 30 pour la déposer dans l'urne à votre disposition.



Samedan - Le Mont

type proposé par l'Etat de Vaud. Abondamment discuté, ce document est amendé avant d'être adopté par le Conseil. Suscitant bien des interrogations, cet objet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Complexe sportif du Mottier

Réalisé en 1976 ce complexe sportif devait répondre aux besoins des écoles avec ouverture possible de la piscine au public en dehors des heures de classe. Au fil des ans, les locaux ont été mis à disposition des sociétés locales à l'occasion de manifestations ponctuelles. L'utilisation de ceux-ci, même temporaire, doit répondre à certains critères de sécurité, notamment relatifs à l'évacuation des personnes en cas d'incendie. La mise à niveau des installations sécuritaires nécessite quelques aménagements décrits dans un préavis examiné par la Commission des finances et une commission ad hoc. Après avoir pris connaissance de leurs rapports respectifs, l'organe délibérant décide d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de mise en conformité à la norme de protection incendie de ce complexe sportif et de lui octroyer pour ce faire un crédit de Fr. 196'000.-.

Communications de la Municipalité

Mise en place, à l'essai, de Moloks

M. Bernard Chabloz, Municipal, oriente l'assemblée sur la mise en place de ce nouveau concept visant à rationaliser le passage collectif des ordures ménagères.

Il s'agit là d'un concept de collecte des déchets partiellement enterré d'une capacité oscillant entre 800 et 5'000 litres selon les modèles. Performant en matière d'hygiène, d'environnement et d'économie, ce concept allie à la fois des avantages :

- **Esthétiques**, les conteneurs s'intègrent dans le site par un aménagement simplifié.
- **Hygiéniques**, le Molok permet d'éliminer tous les types de nuisances tels que : odeur, bruit, présence d'insectes et rongeurs.
- **Economiques**, les conteneurs ont été conçus dans un but d'économie. Ils nécessitent peu de frais d'entretien et une diminution des fréquences de ramassage.
- **Pratiques**, de par leur conception, ils permettent de remplacer l'équivalent de 7 à 8 containers conventionnels de type « Ochsner ».

- **Climatiques**, ils sont parfaitement adaptés aux intempéries.

En 2005, 3 Moloks seront installés à titre d'essai :

- A côté de l'abri STPA du Grand-Mont
- Au-dessus du Collège du Grand-Mont
- Sur territoire privé au début du chemin des Corjons (côté Pâquis).

La secrétaire du Conseil
Nicole Pétermann

De nos institutions



CMS Le Mont

J'accompagne un proche malade, âgé, handicapé

Comment faire face ?
Besoin de partage, de soutien.

Depuis 1996, date à laquelle Pro Senectute avait offert au public la possibilité de suivre un atelier de réflexion autour de ce thème, le Centre Médico-Social du Mont offre à toute personne concernée la possibilité de participer à des rencontres mensuelles pour aborder les questions que pose quotidiennement un tel accompagnement.

Cette année encore, nous souhaitons permettre à de nouvelles personnes intéressées d'aborder ce sujet dans un climat **d'écoute, de respect et de confiance** et contribuer ainsi au soutien des aidants familiaux.

Nous vous communiquons ci-dessous, les dates des prochaines réunions et nous réjouissons de vous y accueillir.

Lieu: Centre Médico-Social
(bâtiment administratif)
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont.

Dates: 4 octobre, 1^{er} novembre et 6 décembre 2005 ;
10 janvier, 7 février, 7 mars,
4 avril, 2 mai et 6 juin 2006.

Horaire: de 19h00 à 21h00

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à :

Marie-Jo MAGNIN
Responsable du Centre
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont
Tél. 021 652 22 11

Paroisse St-Amédée Bellevaux - Le Mont

La **Chorale St-Amédée** et la **Lyre de Moudon** peaufinent avec enthousiasme leur prochain concert d'automne, sous la direction de leur chef, M. Sergueï Tcherkassov.

Les chœurs interpréteront à capella deux morceaux tirés de la liturgie russe ainsi que des œuvres de Ch. Gounod, de Elgar et de Menschick, accompagnées à l'orgue par M. Daniel Thomas.

Concerts

Eglise St-Amédée/Bellevaux
vendredi 25 novembre 2005
20h15 - Entrée libre
Collecte à la sortie

Egalement :
26 novembre - Temple Palézieux
27 novembre - St-Etienne, Moudon



Paroisse du Mont

Fête de l'offrande le dimanche
30 octobre 2005 à 10h00
à la Grande Salle du Petit-Mont

C'est l'occasion pour chaque habitant de la Commune de se réunir, de se réjouir et de remercier Dieu pour tout ce qu'Il donne ; tout d'abord la Vie, ensuite la santé et les biens matériels. C'est aussi l'occasion d'être proche de ceux qui traversent l'épreuve. Pensez à réserver déjà cette date.

Catalogue Echange et Partage

- Comment exercer l'autorité dans nos familles ou notre société ?
- Comment vivre ensemble dans une même société avec des personnes de couleurs et de cultures différentes ?
- Qu'est-ce qui fait la différence entre un humain et un animal ?
- Le christianisme a-t-il encore quelque chose à nous dire aujourd'hui ?
- Comment était la ville de Lausanne au Moyen Age, entre la Cathédrale et Saint-François ?
- Où trouver des temps et des lieux pour méditer ?
- A quoi penser avant d'acheter une maison ?

Voici quelques questions que les diverses rencontres et sorties proposées par les paroisses de la région de la Mèbre aborderont au long de cette année. Nos vies, notre société nous interrogent et remettent en cause nos convictions et croyances. Réfléchir en groupe, écouter des avis différents, se confronter à des textes bibliques, voir

comment d'autres ont répondu permet d'avancer dans sa réflexion et d'approfondir sa spiritualité.

Dans le programme de l'année, **4 conférences grand public** permettront d'écouter des personnalités reconnues **sur le thème de l'autorité** :

- Docteur Nahum Frenk: Questions d'autorité au sein de la famille, le 3 novembre à Cheseaux.
- Professeur Jean Ziegler: L'empire de la honte, le 1^{er} décembre, à Prilly.
- Madame Paola Ghillani: Actionnaires ou consommateurs, qui a le pouvoir dans l'économie? Le 16 février, au Mont.
- Monseigneur Bernard Genoud: L'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg et son évêque, le 16 mars, à Cugy.

Le catalogue de ces offres vient de sortir. Vous pouvez l'obtenir au secrétariat paroissial du Mont (021 652 92 80) ou sur les présentoirs dans l'église.

Information de Guy Lasserre

*Pour la Paroisse:
Chantal Hoegger*

Nos Jubilaires

Noces d'Or

Lundi 18 juillet, MM. André Guex, municipal, et C. Frioud, secrétaire, se rendent à la route du Grand-Mont, au domicile de **Mme et M. Anna et Charles Perroulaz-Apounik** afin de leur présenter les vœux et félicitations de l'Exécutif communal à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage**, mariage célébré le **9 juillet 1955**, à l'Eglise de Savigny.



Mme et M. Anna et Charles Perroulaz-Apounik



Mme et M. Gisèle et André Bussard-Currat

Photo: C. Frioud

C'est en 1966 que le couple prend domicile au Mont, venant d'Echandens, Charles Perroulaz occupant un poste de chauffeur de poids lourd auprès de l'entreprise Caiani SA. De son école de recrue effectuée en 1940, puis de la période de mobilisation qui suit, Charles Perroulaz conserve de bons souvenirs, d'autant plus qu'il participe mensuellement à une réunion des membres de l'Amicale cp mitr IV/4.

Le couple apprécie ces années de « retraite », bien entouré de ses quatre enfants et 8 petits-enfants, Charles continuant à s'occuper de son coin de jardin, soucieux de sa récolte de framboises. Notons encore que Charles Perroulaz demeure une figure connue de notre Commune, ayant assumé durant plus de quatre ans la surveillance de la déchetterie du ch. de la Viane.

Le mercredi 10 août, semblable mission confiée à MM. Jean-Claude Noverra et C. Frioud qui rencontrent **Mme et M. Gisèle et André Bussard-Currat**, domiciliés au ch. du Saux, également à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage (5 août 1955)**.

Après avoir effectué un apprentissage de serrurier, et plus particulièrement intéressé par la ferronnerie, André Bussard s'active auprès de diverses entreprises bénéficiant de ses compétences professionnelles (fabrique de remorques et ponts basculants, brûleurs à mazout, service d'entretien, etc.). Depuis une dizaine d'années, André Bussard jouit d'une retraite certes fort méritée, lui permettant d'évoquer des souvenirs de son école de recrue, de l'été 1949, où il est armurier, et de ses diverses activités sportives, football, ski, montagne, et se consacrant dorénavant à l'entretien de la propriété et du jardin. Le couple est également ravi de pouvoir accueillir leurs 3 filles et leurs 5 petits-enfants.

Sympathique rencontre au domicile de **Mme et M. Berthe et Gérard Barbey-Guillaume**, au ch. de Longeraie, ce jeudi 18 août, pour MM. André Guex, municipal, et C. Frioud, venus apporter les félicitations et les vœux des Autorités à l'occasion de ce **50^e anniversaire de mariage**, célébré à Le Lieu, le **28 juillet 1955**.

Venant de la Vallée de Joux où il exerce diverses activités, notamment dans l'horlogerie, Gérard Barbey élit domicile au Mont en 1964 et rejoint notre Equipe de voirie qu'il quittera quelques 28 années plus tard, fin 1992, pour jouir d'une retraite bien méritée. Cependant, s'il est un domaine dans lequel Gérard Barbey n'a pas l'intention de faire valoir son droit à la retraite,

Photo de famille

c'est bien celui de la musique puisqu'il fut membre actif de l'Union Instrumentale du Mont de 1964 à 1997 et qu'il est encore actif au sein de la Fanfare des Vétérans vaudois, recevant, l'année dernière, la distinction de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises pour 60 années d'activité !

Nous tenons à les remercier très sincèrement de leur accueil, leur réitérons nos félicitations et leur adressons nos vœux les meilleurs pour encore d'agréables et paisibles années à deux dans notre Commune.

Noces de diamant

Évènement à souligner, ce mercredi 16 août 2005, s'agissant, pour MM. D. Grosclaude, Syndic, et C. Frioud, secrétaire, d'apporter les félicitations et les vœux de l'Exécutif communal à **Mme et M. Marianne et Carl Keller**, domiciliés au ch. des Morettes, et ce à l'occasion de leur **60^e anniversaire de mariage** !

Si nous avons déjà eu l'occasion, dans ces colonnes, de présenter Mme et M. Keller, lors de leur 50^e anniversaire de mariage, nous ne saurions renoncer à rappeler quelques moments de l'existence de ce couple d'exception, d'une réelle sérénité, et duquel se dégage une grande sagesse. Etudiants en faculté de théologie, pasteurs, puis enseignants aux Indes, Marianne et Carl Keller se sont entièrement consacrés au service de leur prochain et de la communauté.

Carl Keller, professeur puis doyen de la Faculté de théologie, demeure passionné par l'histoire et la science des religions, non sans nourrir un intérêt soutenu pour la pratique de l'orgue, ayant été titulaire des orgues du Temple du Mont, durant plus de 30 années, et acceptant encore volontiers



Mme et M. Berthe et Gérard Barbey-Guillaume

Photo: C. Frioud

de « tenir » le clavier un à deux dimanches par mois.

A l'heure actuelle, et sur invitations, Carl Keller se rend encore à l'étranger où ses cours et conférences sur l'histoire des religions et la spiritualité retiennent l'attention, tant à Lyon, Strasbourg, Milan, ou, plus près de nous, à Evian et Crêt-Bérard.

Cultivant l'esprit de famille, le couple est entouré de ses trois fils, de six petits-enfants et de deux arrière-petits-fils.

Nous ne pouvons que leur réitérer nos très sincères et très vives félicitations pour ce bel anniversaire de mariage, en les remerciant de leur accueil et des instants de partage passés en leur compagnie. C'est toujours volontiers que nous aurons plaisir à les rencontrer, au village, en diverses occasions, pour un bonjour empreint d'une réelle gentillesse et où l'on perçoit l'amour du prochain. Merci Marianne et Carl Keller, merci de votre présence !

Au service de la population

La section des Samaritains de Cheseaux

Organisation de cours de sauveteurs (obligatoire pour le permis de conduire) plusieurs fois pendant l'année

- Cours de sauveteurs jusqu'en décembre 2005 :

4, 6, 11, 13 et 18 octobre 2005 de 20h00 à 22h00

3, 8, 10, 15 et 17 novembre 2005 de 20h00 à 22h00

29 novembre, 1^{er} décembre, 6, 8 et 13 décembre de 20h00 à 22h00

Du nouveau à Cheseaux, cours sur un week-end

- Vendredi 21 octobre 2005 de 18h00 à 22h00 et samedi 22 octobre de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

- Vendredi 18 novembre 2005 de 18h00 à 22h00 et samedi 19 novembre de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Inscriptions aux cours

- Tous les jours ouvrables au tél. : 0848 848 046 de 14h00 à 17h30 ou directement par Internet www.samaritains.com

Pour renseignements uniquement :

Mireille Lannez
021 647 18 57



Mme et M. Marianne et Carl Keller

Photo: C. Frioud



Les gymnasiens au travail sur le toit de l'EMS

Des gymnasiens font passer les résidents d'un EMS à l'énergie solaire

Animation quelque peu exceptionnelle autour de l'Etablissement Médico-Social La Paix du Soir, durant cette dernière semaine d'août. En effet, une vingtaine d'élèves du Gymnase du Bugnon – site de Sévelin – option biologie et chimie, ont procédé à la construction d'une installation solaire thermique de qualité professionnelle sur le toit de l'EMS. Le travail effectué comprenait la construction des absorbeurs et du cadre d'intégration en toiture, la pose des absorbeurs et des verres solaires, la mise en place et le brasage du circuit de captage et son raccordement sur l'accumulateur, ainsi que la mise en service de l'installation. Au final, seuls les travaux de ferblanterie et de raccordement au réseau d'eau ainsi qu'à la chaudière ont été confiés à des artisans locaux, lesquels ont été par la même occasion, sensibilisés à l'énergie solaire.

La construction de l'installation, les mesures d'assainissement thermique et les économies d'énergies complémentaires proposées par les élèves devraient permettre d'éviter de rejeter 30 à 50 tonnes de CO² dans l'atmosphère et d'économiser plus de 10'000 litres de mazout chaque année.

Ce travail, à la fois physique et pédagogique, a permis à ces jeunes étudiants de découvrir le monde de l'énergie et de comprendre ses principaux enjeux, ainsi que d'acquérir un savoir-faire, une habileté à agir de manière concrète dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables. Dès lors, nous ne pouvons que féliciter les initiateurs de ce projet, les directeurs respectifs, les enseignants, qui se sont tout

particulièrement investis pour réussir à inclure ce projet dans le programme scolaire, pour l'excellente coordination des travaux, ainsi que pour l'animation pédagogique et technique qui a été offerte à tous ces jeunes. Grâce à leur énergie et leur motivation, les résidents et employés de l'EMS prendront bientôt des douches préchauffées naturellement, grâce au soleil. Le passé et le futur se donnent la main, pour montrer qu'il est possible d'agir au présent afin de protéger notre avenir.



Atelier Equilibre

L'équilibre: où en êtes-vous?

Des ateliers pour améliorer l'équilibre et prévenir les chutes.

Les jeudis de 10h00 à 11h00 du 6 octobre au 8 décembre 2005, au Mont-sur-Lausanne à la Grande Salle communale

* Evaluation jeudi 29 septembre, test final jeudi 15 décembre

Renseignements et inscriptions:

Sandrine Monney
021 646 17 21



L'APE du Mont et environs

Notre grande vente d'automne change de formule afin de la rendre encore plus attrayante: en effet, nous vous offrons la possibilité de vendre (récolte le mardi 4 octobre de 15h00 à 18h00) et d'acheter des articles de deuxième main, le mercredi 5 octobre de 09h30

à 11h00 et de 15h00 à 17h00. Nous acceptons tous les articles de sport (sport d'hiver, ski, snowboards, patins, mais aussi tous les autres sports comme arts martiaux, football, tennis, danse, etc.) de puériculture et de loisirs, en bon état.

De plus, les enfants (sur inscription, attention places limitées) pourront tenir leur propre marché aux puces le mercredi 5 octobre de 15h00 à 17h00 contre une participation de Fr. 2.-. Renseignements et inscriptions au tél. 079 331 61 13 entre 18h00 et 20h00.

Nous proposons également aux parents d'enfants scolarisés en 1^{re} et 2^e enfantine (CIN) et en 1^{re} et 2^e primaire (CYP1) un cours de maths; il sera donné par Mme Patricia Duboux, au collège de Crétalaison, le mardi 8 novembre et le jeudi 17 novembre de 20h00 à 21h30. La première soirée sera consacrée aux nombres et à leur construction, aux opérations et aux problèmes, alors que le thème « autour de la géométrie » sera abordé lors de la deuxième soirée. Des papillons pour inscription seront distribués dans les classes concernées. Renseignements au tél. 021 653 73 35.

Pour le comité
Anne Zimmermann

Le conseil du vétérinaire

La nutrition en cas de troubles intestinaux

L'alimentation est un aspect important du traitement des affections intestinales. Toutefois, il n'existe pas d'aliment universellement adapté à tous les patients. Ce sont ses nutriments clés qui doivent être choisis en fonction de la pathologie présente.

Tout d'abord, l'aliment doit être hautement digestible afin qu'il nécessite moins de sécrétions gastriques, pancréatiques, biliaires et intestinales pour sa digestion. Cela limite la quantité de résidus arrivant dans le gros intestin, diminuant ainsi l'inflammation, l'apparition de diarrhée et une réaction immunitaire anormale.

Il est important que les protéines soient hautement digestibles, car elles seront moins susceptibles de déclencher une réaction allergique.

Le choix d'une alimentation riche ou pauvre en lipides dépend de l'origine du trouble intestinal et de l'état clinique du patient.

Ces graisses ralentissent la vidange gastrique et prolongent la digestion, ce qui peut s'avérer bénéfique dans certaines formes d'entéropathies chroniques.

La digestion des lipides fait intervenir à la fois l'intestin, le foie et le pancréas. C'est pourquoi la restriction lipidique est profitable dans des affections telles que la malabsorption, la prolifération bactérienne de l'intestin grêle ou le déficit en acides biliaires.

Les acides gras oméga-3, que l'on trouve dans les huiles de poisson, sont utiles pour leurs propriétés anti-inflammatoires. Les aliments destinés aux animaux atteints d'affection digestive doivent contenir des quantités limitées de glucides hyper digestibles. C'est le riz qui est depuis longtemps considéré comme la source idéale de glucides dans ce cas.

Les fibres alimentaires solubles et insolubles peuvent s'avérer bénéfiques pour le traitement symptomatique de certaines diarrhées du gros intestin.

Les fibres fermentescibles (pulpe de betterave, pectine, par ex.) pourraient avoir un effet positif sur la muqueuse, en stimulant la croissance des bactéries bénéfiques à la santé du tractus digestif.

En formant un film protecteur sur la muqueuse intestinale, la zéolite, une argile, est capable d'absorber les toxines bactériennes, les acides biliaires et les gaz.

Enfin, les levures sont utiles pour limiter le développement des bactéries potentiellement pathogènes.

Dr L. Walter



Tennis-Club Le Châtaignier

Saison d'hiver 2005 – 2006

La prochaine saison d'hiver débutera le lundi 10 octobre prochain. La halle sera ouverte aux membres et non-membres. Différentes possibilités de location vous sont offertes :

- Abonnement à heure fixe pour toute la saison, réservations à l'heure jusqu'à 2 semaines à l'avance, abonnement de 10 heures à tarif préférentiel. Renseignements au club-house.

Championnat vaudois d'été

Excellente performance de nos membres lors des finales qui se sont déroulées au Stade-Lausanne les 27 et 28 août. Un grand bravo à :

- Tess Sugnaux
Gagnante en catégorie J5
- Stéphanie Tardin
Finaliste en catégorie J5
- Morgane Fatton
Finaliste en catégorie J3
- Romain Monney
Vainqueur en catégorie J3
- Veton Imeri
Finaliste en catégorie J3
- Laurent Aubert et François Gugger
Vainqueurs en double Jeunes Seniors
- François Wieland et Steve Porscha
Finalistes en double Jeunes Seniors

Interclubs juniors

Nouvel exploit des Filles C dans le tour final des interclubs. Tess, Stéphanie et Pauline ont remporté le titre de championnes vaudoises en s'imposant à Vevey sur le score de 3-0, se qualifiant ainsi pour les finales romandes. L'aventure continue !

G. Monney

Inscription à la choucroute de l'Union Instrumentale

Nom : _____

Prénom : _____

Nbre d'adultes : _____

Nbre d'enfants : _____

A retourner jusqu'au 15 octobre 2005 à : **Union Instrumentale, cp 483, 1052 Le Mont**



Société de Développement

Torrée 2005

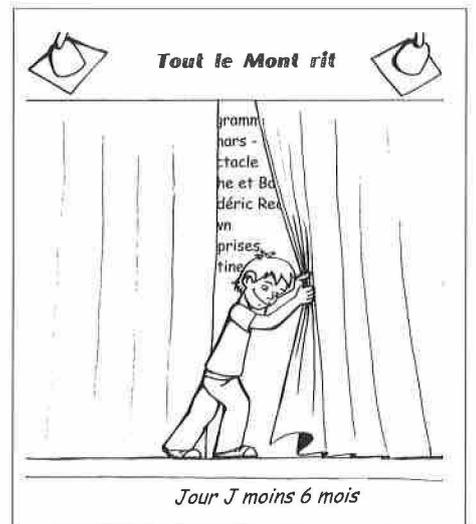
Malgré une journée pluvieuse, plus de 300 personnes sont venues « souper » au Châtaignier lors de la Torrée



Torrée 2005

Photo: S. Alliez

60^e anniversaire



Jour J moins 6 mois



FC Le Mont

A ne pas manquer !

Au Châtaignier

**LE FC LE MONT
accueille
LE FC SION**

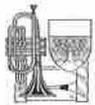
pour les 16^e de finale
de la Coupe Suisse

**Samedi 22 octobre 2005
à 17h30**

Raclettes
Pâtes - Grillades

**Venez nombreux, pour voir,
nous l'espérons un exploit de
notre 1^{re} équipe**

De nos Sociétés



Union Instrumentale

Le Comité et les membres de l'Union Instrumentale ont le plaisir de vous inviter à participer à sa traditionnelle « Journée choucroute », 7^e édition, agendée au **dimanche 23 octobre 2005**, à la cantine du Châtaignier. Dès 10h45, concert-apéritif; la choucroute garnie sera servie, à volonté, dès 12 heures (tarif préférentiel pour les moins de 12 ans). Dans l'attente de cette agréable rencontre, et pour en faciliter l'organisation, nous vous proposons de vous inscrire, sans tarder auprès de l'UIM, au moyen du bulletin annexé; nous vous en remercions par avance.

Mot du Président

La saison 2004-2005 n'est plus qu'un souvenir qui laissera à jamais des traces de moments d'exception dans l'histoire de notre Club et du Football vaudois d'élite de 2^e ligue amateur.

En effet, notre première équipe a collecté les lauriers tout au long de cette année.

Brillant vainqueur de la Jordan Cup, le vendredi 17 juin 2005, avec quatre joueurs des réserves du Club, nous donna la joie de participer à la **Coupe Suisse le 17 septembre** au Mont-sur-Lausanne contre Monthey, victoire 2-0 du Mont qui a le privilège d'accueillir le FC Sion (voir encadré).

Magnifique match de gala contre le FC Lausanne et FC Baulmes, encore dans toutes les mémoires.

Au Championnat, un titre de champion de groupe et les finales de 2^e ligue Inter, ont porté notre Club au-devant de la scène du Football vaudois. Hélas, à la 95^e minute du match retour, nous avons été barré de l'ascension en ligue supérieure.

Nos deux équipes de 4^e ligue ont assuré leur maintien dans cette catégorie de jeu, avec un petit clin d'œil à la II A, qui a joué les premiers rôles.

Merci à tous les sponsors et amis du Club, les personnes du comité central qui m'ont suivi dans cette folle aventure ainsi que les Autorités communales pour l'entretien des terrains.

Cette nouvelle saison 2005-2006 verra l'éclairage sur le terrain principal, c'est une immense satisfaction pour tous les membres du Club et avec mes remerciements à l'initiateur du projet.

Je souhaite bien du plaisir à tous pour cette nouvelle saison et espère vous rencontrer bientôt au Châtaignier.

Le Président
Serge Duperré

Section juniors

Pour cette saison, notre comité a décidé de soutenir nos juniors en engageant un conseiller technique pour appuyer nos entraîneurs, il s'agit de M. Bernard Thaumiaux qui en plus de cette mission, entraîne notre équipe D2 et seconde J.-M. Matthey chez les juniors A. Un tout grand MERCI à cette équipe d'entraîneurs, nous lui souhaitons plein succès pour cette saison 2005-2006.

Championnat 2005-2006

Une fois de plus, nous serons représentés dans toutes les catégories de jeu, des juniors A à l'école de foot et nous sommes fiers de vous présenter nos équipes.

Les juniors A joueurs nés en 1986, 87 et 88, s'entraînent les lundis, mercredis et vendredis de 18h00 à 19h15.

Les B, joueurs nés en 89 et 90, s'entraînent les mardis et jeudis de 17h45 à 19h15.

Les C, joueurs nés en 91 et 92, s'entraînent aussi les mardis et jeudis de 17h45 à 19h15.

Les D1, nés en 93 et 94, disputent le championnat en jeu à 9, entraînements les mardis et jeudis de 17h45 à 19h00 et les D2, jeu à 7, les lundis de 16h45 à 18h00 et les mercredis de 14h45 à 17h00.

Les E1, nés en 95 et 96 s'entraînent les mardis et jeudis de 17h30 à 18h45 et les E2 les lundis et mercredis de 17h00 à 18h00. Les F, nés en 97 et 98, entraînent le mercredi de 17h00 à 18h00.

L'école de foot, est ouverte à tous les enfants dès 6 ans révolus et accueille tous les nouveaux joueurs des catégories F et E avant leur intégration dans les équipes déjà formées pour ce premier tour de l'automne. Pour toutes nouvelles inscriptions, contacter M. Georges Schaller 079 214 28 38 ou présentez-vous directement au Châtaignier le jour d'un entraînement.

Un tout grand merci également aux sponsors qui nous permettent d'équiper nos équipes de belle façon. Pour toutes nouvelles propositions, veuillez contacter notre responsable matériel et équipement, M. Roulin Jacques, 079 279 40 46.

Pour en savoir d'avantage, sans le demander, sur la vie de votre club fétiche, alors consultez :

www.fclemontlausanne.ch

ou

pour de plus amples renseignements,
une seule adresse

lmfc.jun@urbanet.ch

ou J.-M. Matthey 079 292 67 89.

Pour le comité juniors :
J.-Michel Matthey

Section seniors

La section seniors du FC Le Mont est forte d'une vingtaine de membres joueurs et d'une trentaine de membres supporters.

Elle s'entraîne le lundi de 19h00 à 20h30, et joue dans le groupe 5 le vendredi soir.

L'âge pour jouer en senior est de 32 ans dans l'année, le championnat se déroule aux mêmes périodes que l'Elite. Ses membres accueilleront avec plaisir quiconque voudrait encore jouer au foot à cet âge et participer aux fameuses et réputées « troisièmes mi-temps » d'après match où l'on fraternise avec l'adversaire du soir...

Pour contact :

- Jean-Luc Fleury 079 706 67 52 entraîneur ou
- Jean-Pierre Muller 021 652 93 29 Président.



FSG Le Mont

Notre président Daniel Besson a reçu un verre en étain de Jean-Pierre Giroud, membre d'honneur féru d'athlétisme qui souhaitait qu'il soit donné à un/une gymnaste méritant/e. A l'unanimité il a été décidé de le remettre à Béatrice Gonvers, gymnaste qui a participé depuis 2002 à tous les concours d'athlétisme individuels avec de très bons classements. Elle a également été qualifiée à trois reprises pour la Finale Athlétic Cup en 2002, 2003 et 2004. Elle a représenté dignement notre société du Mont.

Athlétisme Qualifications à Lausanne samedi 14 mai 2004 Jeunesse Filles 7-10 ans

12 filles se sont présentées aux qualifications athlétisme et ont obtenu les résultats suivants :

• Ecolières C (96/97)

2^e rang, médaille d'argent, Margaux Chamot, 3^e rang, médaille de bronze, Elodie Rueff, 6^e Rachel Tedeschi (dist.), 8^e Noélie Sciboz (dist.), puis 32^e Carole Amaudruz, 33^e Marie Breitler, 36^e Claudia Oliveira et 38^e Anne-Laure Baud.



Béatrice Gonvers avec le Président de la FSG



Photo: Archives de la Société

FSG, le groupe jeunesses filles 11-16 à Aubonne

• **Ecolières B (94/95)**

12^e Béatrice Gonvers (dist.), 16^e Sandrine Braillard (dist.), 25^e Anne-Sophie Habs et 34^e Sarah Novet.

Un grand Bravo à toutes ces gymnastes qui ont donné tout leur meilleur malgré un temps très froid et pluvieux !

Avec ces excellents résultats, 7 filles ont été qualifiées pour la **finale vaudoise d'athlétisme individuel qui a eu lieu à Oron le 25 juin 2005** :

• **Ecolières C**

4^e Elodie (dist.), 13^e Margaux (dist.), 16^e Noélie (dist.) et 29^e Rachel ;

• **Ecolières B**

22^e Béatrice (dist.), 27^e Anne-Sophie et 52^e Sandrine.

Une seconde finale a eu lieu samedi 27 août 2005 à Yverdon, la **Finale Athlétic Cup**, pour laquelle 4 filles ont très dignement représenté notre section. **Catégorie 95**: 5^e Béatrice; **Catégorie 96**: 9^e Elodie et 12^e Margaux; **Catégorie 97**: 5^e Rachel.

Journée Cantonale athlétisme dimanche 22 mai 2005 à Gimel

7h00 du matin sonne et départ du Petit-Mont en car pour 45 filles, 10 garçons et leurs monitrices.

Voici les résultats :

- Course 60 mètres
Jeunesse Garçons 18^e rang
Jeunesse Filles 24^e rang
- Endurance
Jeunesse Garçons 20^e rang
Jeunesse Filles 26^e rang
- Lancers
Jeunesse Garçons 16^e rang
Jeunesse Filles 41^e rang
- Sauts
Jeunesse Garçons 5^e rang
Jeunesse Filles 39^e rang

Au classement général, Le Mont est arrivé au 21^e rang sur 49 sociétés participantes.

Journée Cantonale gymnastique dimanche 22 mai 2005 à Aubonne

Après avoir déposé l'équipe « athlétisme » à Gimel, le groupe jeunesses filles 11-16 s'est rendu à Aubonne afin de participer au concours de gymnastique sur scène avec engin à main. Avec une note de 7.45, les filles se sont placées au 7^e rang grâce à leur jolie chorégraphie exécutée avec des massues.

Après une journée magnifique où le soleil était généreusement de la partie, le retour au Mont s'est déroulé dans le calme, les jambes fatiguées, la peau hâlée et de merveilleux souvenirs dans la tête.

Un grand merci au Comité pour la sympathique collation qui a clôturé cette journée et vivement la prochaine fête de gymnastique.

Salutations sportives.

*Dorys, Isabelle et Laurence
Laetitia et Virginie*

Journée familiale

Le dimanche 4 septembre 2005, avait lieu au châtaignier, notre journée familiale. Le rallye pédestre a été organisé par une de nos monitrices, Laetitia Besson supplée par un staff de choc. Sous le soleil, plus de 60 participants et amis sont venus s'amuser sportivement en gambadant par Le Mont ainsi qu'à répondre à un questionnaire qui nous a emmené voyager à travers les continents. Ensuite un repas a récompensé les efforts des participants. L'équipe gagnante était composée de la famille Bally, suivie de près par les familles Ryffel et Schaller. Nous félicitons encore une fois toutes les équipes et remercions tout particulièrement nos GO et aides bénévoles.

Soirées annuelles

Prenez note, les **vendredi 2 et samedi 3 décembre** prochain, la FSG Le Mont a le plaisir de vous convier aux soirées gymniques **sur le thème « La BD »**. Les modalités de la pré-location vous seront communiquées dans le programme distribué dans le courant du mois de novembre.

Joëlle Menétray

Prochains journaux

Parutions

Articles

Fin novembre

5 novembre

Merci de respecter le délai.

Rédaction

Grefe municipal
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 651 91 91
Fax 021 651 91 92
Mail greffe@lemontsurlausanne.ch



FSG, l'équipe « athlétisme » à Gimel

Photo: Archives de la Société



PROGRAMME DE LA SAISON 2005-2006

Comme chaque année, suivant une tradition très appréciée des nombreux mélomanes de notre région, la Société de Développement, la Paroisse et la Commune du Mont ont le plaisir de s'associer pour vous présenter notre programme de concerts à l'Eglise du Mont, en vous y invitant chaleureusement.

Dimanche 20 novembre 2005, 17 h 00

ENSEMBLE CHORAL « IN PRAESENTI » DE CHATEL-ST-DENIS

Direction: Marie-Hélène Dupard
Œuvres de D. Milhaud, F. Poulenc, J. Langlais
Entrée libre, collecte

Jeudi 15 décembre 2005, 20 h 15

CHŒUR « THE ST-PETERSBURG CONCERT SINGERS »

Chants liturgiques orthodoxes et chants populaires
Entrée libre, collecte

Dimanche 29 janvier 2006, 17 h 00

DUO FLUTE ET HARPE

Pascal JAERMANN flûte, Christine FLEISCHMANN harpe
Œuvres de C. P. E. Bach, F. Kuhlau, A. Bax, N. von Wilm, J.-F. Zbinden

Samedi 11 février 2006, 20 h 30

GENEVA BRASS QUINTET

Christophe STURZENEGGER cor, Samuel GAILLE trompette,
Grégoire CLAVIEN, trompette, David REY trombone, Eric REY tuba
Œuvres de G. F. Haendel, R. Wagner, traditionnels, jazz...

Samedi 11 mars 2006, 20 h 30

ENSEMBLE SYMPTOSIS

Janet HAUGLAND-LOERKENS violon, Edouard JACOTTET violon,
Nicolas PACHE alto, Yukari SHIMANUKI-STULLER alto,
Pablo LOERKENS violoncelle, Philippe SCHILTKNECHT violoncelle
Œuvres de A. Dvorak, J. Brahms

Tous les concerts sont suivis d'une verrée avec les musiciens.

Pour les trois derniers concerts
(organisés sous l'égide de la Guilde de la Musique de Chambre),
billets à l'entrée: Fr. 20.- (AVS, apprentis, étudiants, chômeurs: 15.-)

Renseignements: Christiane Ruffieux, tél. 021 652 52 60
Site internet de la Guilde de la Musique de Chambre: www.guildemc.com